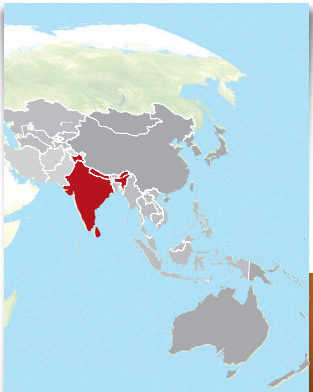


ASIE DU SUD



UNHCR
RAPPORT GLOBAL 2012

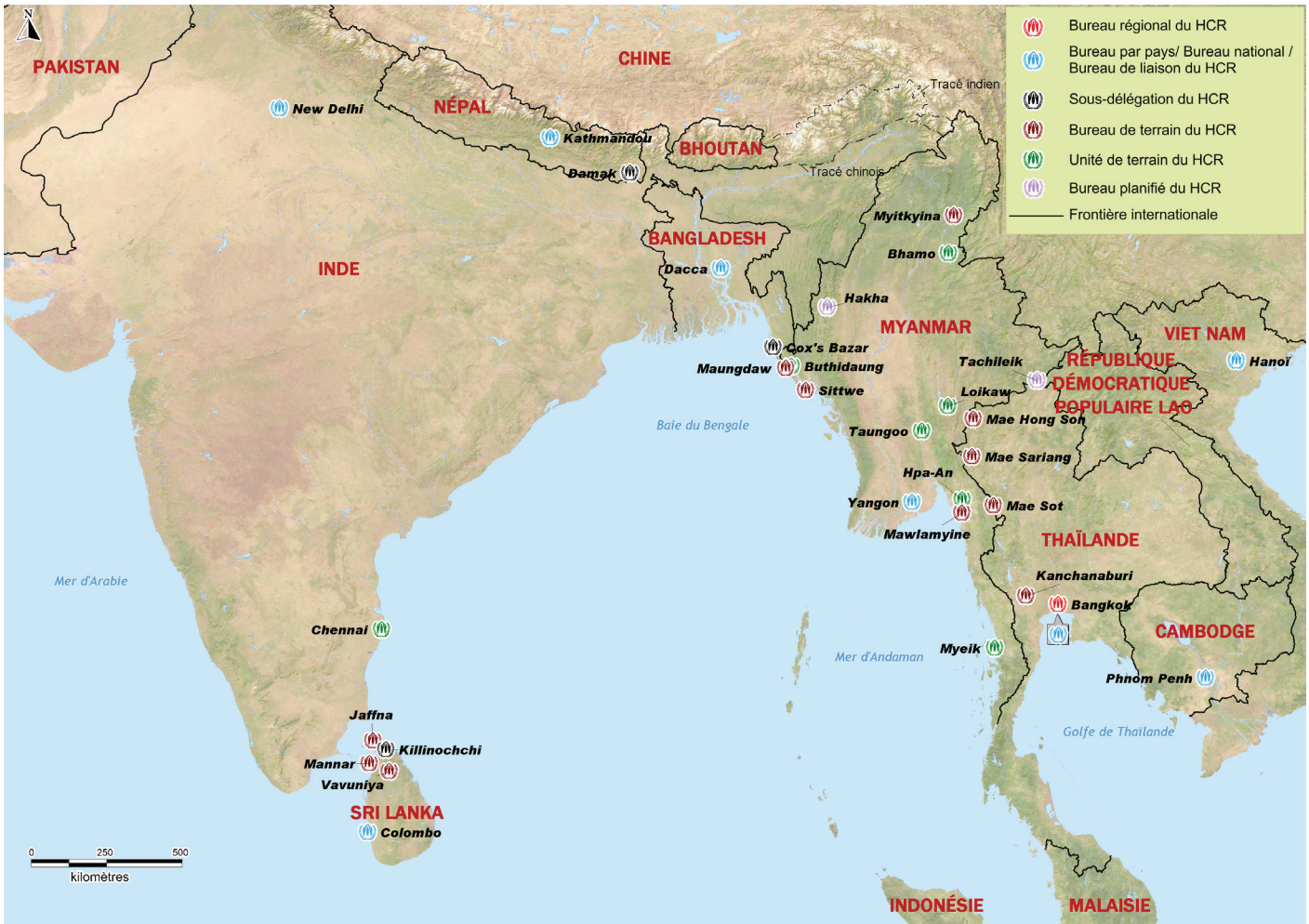
Enfants précédemment déplacés
de retour à l'école à Mannar (Sri Lanka).

Inde

Népal

Sri Lanka

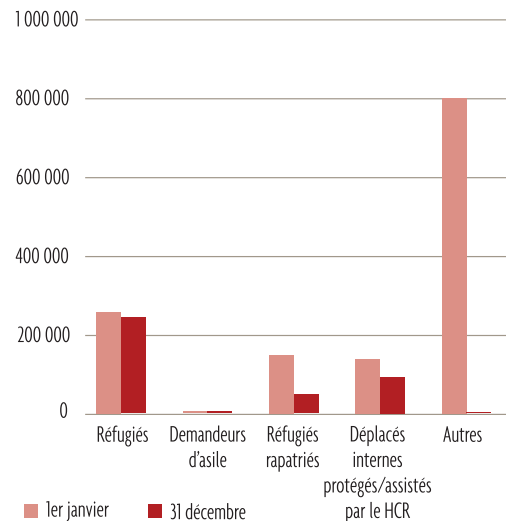




Faits marquants

- Le Gouvernement indien a autorisé les réfugiés relevant du mandat du HCR à demander des visas de longue durée et des permis de travail, ce qui devrait sensiblement élargir l'espace de protection et améliorer la situation des réfugiés en Inde.
- Le programme de réinstallation du HCR pour les réfugiés originaires du Bhoutan qui vivent au Népal a atteint un tournant majeur, avec plus de 75 000 réfugiés réinstallés dans des pays tiers depuis le début du programme, fin 2007. Pendant l'année, près de 17 000 réfugiés ont quitté le Népal pour leur nouveau foyer dans huit pays de réinstallation.
- Le camp de Khudunabari a été fermé en mai 2012 dans le cadre du plan de regroupement des camps de réfugiés au Népal oriental. Des sept camps de réfugiés originaux, deux seulement demeurent, Sanischare et Beldangi. Fin 2012, ils abritaient ensemble près de 41 000 réfugiés.
- À Sri Lanka, le camp de Menik Farm géré par le Gouvernement, autrefois le plus grand camp de déplacés internes au monde, a été fermé et ses derniers occupants sont rentrés chez eux ou ont été réinstallés. Depuis la fin du conflit à Sri Lanka en 2009, quelque 500 000 déplacés internes ont regagné leur lieu d'origine.
- Avec le soutien des pays de réinstallation, le HCR à Sri Lanka a pu proposer des solutions durables par le biais de la réinstallation à près de 200 réfugiés, soit le nombre le plus élevé de ces quatre dernières années.

Personnes relevant de la compétence du HCR en Asie du Sud en 2012



Environnement opérationnel

Bien qu'ils n'aient pas adhéré à la Convention de 1951 sur les réfugiés, les États d'Asie du Sud ont offert l'asile aux réfugiés et ont respecté le principe du non-refoulement. Néanmoins, beaucoup de réfugiés en milieu urbain rencontrent des difficultés en matière de protection et/ou de moyens d'existence, compte tenu de leur manque de statut officiel et de l'absence de cadre nationaux de protection des réfugiés.

En Inde, le Gouvernement a continué d'accorder l'asile à un grand nombre de réfugiés originaires des pays voisins, alors que le mandat du HCR s'est appliqué comme par le passé aux réfugiés venant des États non voisins et du Myanmar. En 2012, le nombre de nouveaux demandeurs d'asile, dont la plupart venaient du Myanmar, a augmenté de 30 pour cent. La récente décision du Gouvernement d'autoriser les réfugiés à solliciter des visas de longue durée et des permis de travail devrait nettement améliorer la qualité de l'asile en Inde. En dépit d'un environnement de protection globalement favorable, l'existence dans les villes est demeurée difficile pour beaucoup de réfugiés qui vivent dans la pauvreté.

Au Népal, le processus de consolidation de la Constitution a connu un revers majeur avec la dissolution de l'Assemblée constituante en mai 2012. Par conséquent, le HCR a parfois rencontré des difficultés dans le travail qu'il a mené dans des domaines exigeant une action du Gouvernement, même si une étroite coopération a été maintenue avec les autorités compétentes. Le programme de réinstallation à grande échelle des réfugiés originaires du Bhoutan qui vivent dans le pays, dont près de 40 000 demeuraient dans deux camps fin 2012, s'est poursuivi tout au long de l'année.

À Sri Lanka, de nets progrès ont été accomplis pour rétablir l'infrastructure et progresser dans le déminage au nord du pays. Le dernier camp de déplacés internes géré par les autorités gouvernementales après 2008 a été fermé en septembre 2012, ses habitants revenant volontairement chez eux ou étant réinstallés. Près de 500 000 personnes déplacées ont regagné leur région d'origine depuis que les retours ont commencé en 2009. Néanmoins, il faut encore trouver une solution durable pour un nombre indéterminé de personnes déplacées de longue date à Sri Lanka.

Réalisations et impact

Processus de protection et documents adéquats

- En Inde, le HCR a continué d'assurer la détermination du statut de réfugié et a porté assistance à 22 000 réfugiés et demandeurs d'asile urbains, principalement originaires d'Afghanistan, du Myanmar et de Somalie. La portée de la protection a été élargie grâce à la prestation de services de conseil et autres dans 15 centres de réfugiés dans les quartiers de Delhi. Ces centres ont permis aux réfugiés, en particulier aux femmes et aux enfants, d'avoir accès au HCR.
- Grâce à une campagne d'enregistrement menée avec succès par le Gouvernement népalais, avec le concours du HCR, 1 800 individus supplémentaires originaires du Bhoutan ont été enregistrés comme réfugiés en 2012. Par l'entremise de ses ONG partenaires, le HCR a également aidé près de 13 000 individus

vulnérables qui vivent dans cinq districts éloignés du Népal occidental à obtenir des certificats de citoyenneté.

- À Sri Lanka, le HCR a poursuivi son travail de détermination du statut de réfugié et a aidé près de 370 réfugiés et demandeurs d'asile urbains dans le domaine des soins de santé et de l'éducation, tout en leur versant une allocation de subsistance. Dans le nord et l'est du pays, le HCR a surveillé la protection dans les lieux de déplacement, de retour ou de réinstallation, ce qui a bénéficié à plus de 12 000 personnes. Quelque 8 000 personnes vivant dans les zones de retour ont été épaulées pour obtenir des documents d'état civil, leur permettant ainsi d'utiliser les services publics.

Besoins de base et services essentiels

- À Sri Lanka, le HCR a versé plus de 5 500 allocations de logement et distribué plus de 9 000 trousseaux d'articles non alimentaires aux familles de déplacés internes revenant chez elles.
- Au Népal, le HCR a apporté une assistance de base aux réfugiés, notamment dans le domaine de l'éducation, des soins de santé et du soutien psychosocial. Protection et assistance de base ont aussi été prodiguées aux réfugiés urbains et à quelque 400 Tibétains en transit vers un pays tiers (l'Inde) pendant leur court séjour dans le pays.
- En Inde, le HCR a aidé 710 élèves à s'inscrire dans l'enseignement secondaire et a dispensé des cours de soutien scolaire et de langue à plus de 800 enfants. Près de 1 700 personnes présentant des besoins spécifiques, notamment des enfants séparés et non accompagnés, ont aussi bénéficié d'une assistance qui comprenait un soutien financier et des conseils.

Autonomisation et autogestion communautaires

- La pauvreté demeure un problème majeur pour les personnes relevant de la compétence du HCR qui vivent dans des zones urbaines en Inde. Le HCR a renforcé ses programmes autour des moyens d'existence dans le pays, au bénéfice de 3 300 réfugiés. Il a poursuivi le renforcement des capacités des dirigeants communautaires et encouragé la représentation des femmes réfugiées. Dans l'ensemble, les femmes représentaient 60 pour cent des structures de gouvernance communautaire existantes. Des évaluations participatives et des réunions ouvertes ont également été organisées avec des réfugiés issus de différentes communautés.
- Au Népal, le descriptif du Programme de développement communautaire/Initiative pour des solutions transitoires à l'intention des réfugiés originaires du Bhoutan et de leurs communautés hôtes a été finalisé fin 2012 par l'Équipe des Nations Unies dans le pays, en coordination avec le Gouvernement népalais. Le document a été officiellement présenté au Gouvernement pour approbation en décembre 2012.

Solutions durables

- La réinstallation a été utilisée pour répondre aux besoins de protection qui ne pouvaient pas être satisfaits en Inde, avec quelque 350 personnes partant pour des pays tiers en 2012. Le rapatriement librement consenti a été facilité pour près de 1 200 réfugiés sri-lankais. De plus, des réfugiés afghans hindous et sikhs qui souhaitaient être naturalisés ont eu accès à une aide juridique.
- Au Népal, le programme de réinstallation pour les réfugiés originaires du Bhoutan a continué de jouir du ferme soutien du Gouvernement et de huit pays de réinstallation. Depuis la fin

de 2007, plus de 75 000 réfugiés originaires du Bhoutan ont été réinstallés, dont près de 17 000 en 2012. Le HCR a aussi apporté protection et assistance à quelque 300 réfugiés urbains, dont 33 ont été réinstallés en 2012.

- Le Haut Commissariat a facilité le retour et la réintégration de plus de 1 200 réfugiés sri-lankais, en leur distribuant des allocations de rapatriement et réintégration, et en surveillant leur situation après le retour. Quelque 120 projets à impact rapide ont été mis en œuvre dans les communautés de déplacés internes et réfugiés rapatriés pour pérenniser leur retour et leur réintégration. Pendant l'année, environ 180 réfugiés urbains enregistrés ont trouvé une solution durable par le biais de la réinstallation aux États-Unis et au Canada, ce qui représente le nombre le plus élevé enregistré depuis quatre ans.

Contraintes

En Inde, la présence du HCR est circonscrite à New Delhi et il lui est difficile d'avoir accès aux réfugiés et demandeurs d'asile dispersés dans le pays. Beaucoup de réfugiés et demandeurs d'asile sont peu instruits, ne possèdent guère de capacités professionnelles et ne sont pas habitués au milieu urbain. Bien qu'ils jouissent de l'hospitalité traditionnelle indienne, l'absence de cadre national officiel de protection des réfugiés rend leur statut incertain.

Au Népal, les départs fréquents pour la réinstallation de réfugiés qualifiés, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé, compliquent le maintien de la qualité des services dans les camps. L'absence de cadre national de protection des réfugiés a entravé l'octroi d'une protection et la recherche de solutions durables pour les réfugiés urbains. Même quand des solutions durables, telles que la réinstallation, avaient été identifiées pour certains réfugiés urbains, elles n'ont pas été concrétisées rapidement dans l'attente de l'exonération des amendes relatives au visa et de l'octroi du permis de sortie de la part du Gouvernement.

À Sri Lanka, le rétrécissement de l'espace de l'asile dans le pays a été un motif de préoccupation. L'absence de politique nationale globale sur les questions foncières, le logement et la propriété continue de menacer la pérennité du retour des déplacés internes et des réfugiés. Un plan commun du HCR et du Gouvernement en vue d'établir un profilage de la communauté de déplacés internes de longue date sur l'ensemble du territoire n'a pu être appliqué, ce qui a compromis la prise de décision éclairée sur des solutions durables pour ce groupe.

Opérations

En Inde, le HCR a continué de renforcer ses procédures de détermination du statut de réfugié, notamment par l'amélioration du centre d'enregistrement à West Delhi. Il a facilité l'accès des réfugiés aux services nationaux de santé et d'éducation, tout en développant des synergies avec des réseaux locaux pour prodiguer un soutien supplémentaire aux réfugiés et demandeurs d'asile à New Delhi et ailleurs. Le HCR a redoublé d'efforts pour accroître l'autosuffisance des réfugiés et répondre aux préoccupations de personnes présentant des besoins spécifiques. À cette fin, il a réexaminé son programme relatif aux moyens d'existence et est passé d'un modèle de protection sociale à une perspective

d'autosuffisance, en mettant l'accent sur la formation et l'emploi, les possibilités de création de revenus, la production à domicile, les cours de langue et d'informatique ainsi qu'un soutien à la recherche d'emploi.

En Inde, le HCR a aussi appliqué une stratégie en matière de violences sexuelles et sexistes, fondée sur la prévention et les interventions multisectorielles, y compris par l'éducation et l'emploi des femmes. La protection de l'enfant a été intégrée dans les services institutionnels existants. Le HCR a continué de faciliter le retour librement consenti des réfugiés sri-lankais par la diffusion d'informations ainsi que des dispositions en matière de papiers d'identité et de transport.

Au Népal, en coopération avec le Gouvernement et les ONG partenaires, le HCR a fourni comme antérieurement des services essentiels aux réfugiés originaires du Bhoutan dans les camps, tout en facilitant la réinstallation de près de 17 000 personnes pendant l'année. Le dialogue s'est poursuivi sur le rapatriement librement consenti de réfugiés au Bhoutan. En 2012, le HCR a mis en œuvre 31 activités pour prévenir et répondre de manière globale à la violence sexuelle et sexiste. Les activités incluaient des interventions novatrices faisant participer les hommes et les jeunes garçons, un conseil spécialisé pour les auteurs présumés des actes de violence ainsi qu'une gestion de la colère et la recherche d'autres voies que la violence. En outre, le projet a assuré des mécanismes perfectionnés de soutien aux victimes, aux femmes vulnérables et à risque.

Pour les réfugiés urbains, le HCR a assuré les procédures de détermination du statut de réfugié et leur a fourni une assistance de base, notamment des services éducatifs et de santé et un soutien psychosocial. En même temps qu'il facilitait leur transit en toute sécurité vers l'Inde, le HCR a prôné de continuer à accorder l'accès au territoire népalais aux nouveaux arrivants du Tibet. Le HCR et ses partenaires ont dispensé une formation sur les questions du droit de la citoyenneté et des réfugiés.

À Sri Lanka, le HCR avait pour principaux objectifs de surveiller le sort des personnes relevant de sa compétence, de plaider en faveur de leurs droits, de mener des interventions ciblées de protection et de faciliter la délivrance de documents d'identité et la réintégration des rapatriés. En 2012, le HCR a prêté assistance à quelque 44 000 déplacés internes réinstallés ou rapatriés, moyennant des allocations de logement, des colis d'articles non alimentaires et des projets pour soutenir leur réintégration. Il a maintenu ses activités de plaidoyer enjoignant le Gouvernement de trouver des solutions pour les personnes qui demeurent déplacées. Le Haut Commissariat a aussi aidé au rapatriement librement consenti des réfugiés sri-lankais, qui s'est déroulé principalement depuis l'Inde, quoiqu'à un rythme plus lent que dans le passé. Le HCR a accueilli tous les rapatriés au point d'arrivée et leur a remis des allocations de transport et de réintégration ainsi que des colis d'articles non alimentaires. Il s'est employé à encourager l'engagement des acteurs du développement pour relever les défis de la réintégration qui attendent les rapatriés dans le domaine des moyens d'existence, du respect de la loi et du développement des infrastructures. Après l'enregistrement et la détermination de leur statut, les réfugiés reconnus ont été épaulés pour obtenir accès aux soins de santé et aux institutions éducatives ; ils ont aussi reçu une allocation de subsistance.

Informations financières

Les besoins globaux du HCR pour l'Asie du Sud ont été progressivement réduits ces dernières années, principalement suite au retrait progressif des activités liées aux déplacés internes à Sri Lanka et à la diminution de la taille de la population réfugiée dans les camps au Népal, en raison des départs pour la réinstallation. Par

rapport aux besoins totaux de 46,7 millions de dollars É.-U. pour la sous-région en 2012, le financement disponible a permis des dépenses à hauteur de 26,4 millions de dollars É.-U., ce qui a laissé des manques substantiels dans l'intervention du HCR en réponse aux besoins des personnes relevant de son mandat.

Budget et dépenses en Asie du Sud | Dollars E.-U.

Opération		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Inde	Budget	13 130 133	81 278	0	0	13 211 411
	Dépenses	6 458 455	71 510	0	0	6 529 965
Népal	Budget	12 955 089	1 351 419	1 411 101	0	15 717 609
	Dépenses	9 315 841	747 228	623 778	0	10 686 847
Sri Lanka	Budget	10 119 117	68 724	0	7 553 888	17 741 729
	Dépenses	4 761 080	39 306	0	4 357 006	9 157 392
Total du budget		36 204 339	1 501 421	1 411 101	7 553 888	46 670 749
Total des dépenses		20 535 376	858 044	623 778	4 357 006	26 374 204

Contributions volontaires pour l'Asie du Sud | Dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
ASIE DU SUD - SOUS-RÉGION					
États-Unis d'Amérique				3 743 000	3 743 000
Asie du Sud - Sous-total		0	0	3 743 000	3 743 000
INDE					
Comité International Olympique	2 850				2 850
Inde - Sous-total		2 850	0	0	2 850
NÉPAL					
Canada				501 505	501 505
Union européenne	1 333 333				1 333 333
Allemagne	272 271	355 082			627 353
Japon				630 438	630 438
Japan Association for UNHCR	109 760				109 760
Royaume-Uni	166 794				166 794
États-Unis d'Amérique	257 000				257 000
Népal - Sous-total		2 139 159	355 082	0	1 131 942
SRI LANKA					
Canada				501 505	501 505
Fonds central d'intervention d'urgence			330 000		330 000
Charities Aid Foundation				124	124
Union européenne			1 866 667		1 866 667
Allemagne	565 755		659 735		1 225 490
Italie	54 545		75 325		129 870
Fonds des Nations Unies pour la population			6 362		6 362
États-Unis d'Amérique				2 500 000	2 500 000
Sri Lanka - Sous-total		620 300	0	2 938 089	3 001 629
Total		2 762 309	355 082	2 938 089	7 876 571

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat".